



HAILEY DESFONTAINES
et **DENYS PRADELLE**

TROIS ESSAIS POUR PASSER DE LA NOTION DE PLANIFICATION ET D'AMENAGEMENT A UNE REALITE ECOLOGIQUE

Un milieu à aménager est caractérisé par un certain nombre de composantes en relation les unes avec les autres, susceptibles d'atteindre un certain équilibre nécessairement évolutif.

Les composantes en sont le milieu physique et un substrat humain constitué de groupes sociaux qui jouent un certain rôle vis-à-vis d'eux-mêmes et de l'extérieur.

L'extérieur, susceptible d'influencer le milieu physique et humain local se compose d'initiatives à la fois publiques

et privées (ex. barrage : public - station : privé). Celles-ci cherchent chacune à assurer la coordination et le contrôle de ces ensembles publics et privés ; mais les pouvoirs publics, représentés au niveau local par les instances administratives départementales ont l'ambition de constituer un ensemble cohérent.

On s'aperçoit cependant que dans la réalité, la planification française extrêmement centralisée se traduit localement en interventions ponctuelles mal coordonnées entre elles, et que les moyens d'une politique plus décentralisée, qui

tendrait à renforcer un pouvoir local de cohérence écologique, sont actuellement très limités en France.

Les agents de liaisons chargés d'étudier une zone donnée, puis de programmer les actions, de les réaliser et d'en contrôler les effets, fournissent en général un travail parcellaire les uns à la suite des autres. Ils aboutissent ainsi à un résultat qui est loin d'être valorisé au niveau local, comme le serait le travail d'une équipe de spécialistes travaillant en étroit contact avec le milieu physique et humain local, dont cette équipe devrait dépendre financièrement, partiellement au moins.

Le grand équipement national qu'est le Parc est entouré d'une zone périphérique dotée d'un budget d'aménagement spécifique. Cette particularité constitue un territoire expérimental à l'intérieur duquel ont été choisis 3 cas significatifs :

LE CAS DES GITES RURAUX :

En face de la rapide expansion de cette formule d'accueil rural, l'organisation des services rendus aux propriétaires est assurée entièrement par un responsable départemental. On constate que ce niveau a l'avantage de connecter le département avec l'annuaire national des gîtes. Cependant il n'arrive pas à une définition locale assez fine pour intégrer ce type d'accueil, et à l'ensemble des autres types d'accueil dans la vallée (dépliant commun des syndicats d'initiative) et à l'organisation de l'Espace particulière à cette vallée (cf. 3^e cas : consultance).

Par le biais de la constitution d'une centrale intercommunale de réservation, le district de Haute-Maurienne commence à faire la relation entre les avantages et les inconvénients de telle ou telle solution d'hébergement ; il est bientôt prêt à reprendre à son compte l'organisation des gîtes ruraux de la zone, en l'intégrant aux autres formules d'accueil ; quitte à laisser à l'Instance Départementale le soin de régler les formalités de ce type d'accueil.

LE P. A. R. :

Faisant suite aux décisions récentes (Loi Foncière), la Zone Périphérique de la Vanoise fait actuellement l'objet d'un PAR qui, dans sa conception, insiste sur la concertation nécessaire entre toutes les parties intéressées afin de rendre cohérente l'action conjointe de l'administration, des élus, et des groupements locaux divers.

Les différentes rencontres sont relatées dans un bulletin trimestriel diffusé à la fois aux groupes locaux et aux divers échelons administratifs ou politiques départementaux et nationaux.

Il est intéressant de constater que ce bulletin, essentiellement conçu comme un élément d'information entre les divers groupes locaux, fait actuellement l'objet d'une demande beaucoup plus pressante de la part des niveaux départementaux et nationaux extérieurs au niveau local, que de la localité elle-même.

Il apparaît qu'un ensemble écologique local ait besoin pour exister d'un système informationnel relativement autonome reposant sur des moyens techniques qui conditionnent l'existence locale d'une volonté politique. La planification descendante semble incapable de susciter au niveau local

un système informationnel interne au milieu, capable d'intégrer l'écologie locale au milieu départemental et national extérieur.

LA CONSULTANCE ARCHITECTURALE :

Gratuite pour l'usager, cette consultance consiste à mettre mensuellement des architectes urbanistes à la disposition des gens qui désirent avoir des informations sur une parcelle de terrain, un projet de construction ou un aménagement de village.

Ce sont les Syndicats Intercommunaux créés à la suite des études d'urbanisme qui ont été faites dans la zone périphérique, qui en ont pris l'initiative.

Le recours à cette assistance n'est pas obligatoire pour l'instant, mais elle permet à l'usager qui y a recours, un contact direct avec une source locale d'information dans un domaine aussi complexe que celui de l'organisation de l'Espace. (L'usager comprend difficilement les expressions POS, SDAU, COS, PAR, ZAC, ZAD, etc...).

La pratique de cette consultante démontre combien il est utile de se situer le plus en amont possible d'un projet.

L'organisation de l'Espace est semble-t-il un des meilleurs témoins de l'existence d'une volonté écologique locale et il est très difficile, dès qu'un projet a déjà pris une forme très influencée par les modèles nationaux, de faire prendre conscience à l'usager de la nécessité de s'intégrer au milieu physique et humain local.

Cette pratique instaure progressivement des contacts réguliers avec les élus. Elle est actuellement aidée par l'élaboration du PAR.

La transformation progressive de ces contacts mensuels en une assistance locale plus fréquente et beaucoup plus diversifiée semble la voie à suivre.

Elle semble démontrer aussi que la rémunération de services locaux de toute nature doit être en grande partie le fait de la localité elle-même qui manifeste ainsi son engagement dans une action à court, moyen et long terme.

La pratique montre aussi que la réussite de l'entreprise implique une grande continuité des personnes. Cette pratique montre enfin qu'il ne peut y avoir de milieu écologique sans une certaine proportion d'autonomie locale.

HALLEY DESFONTAINES

et D. PRADELLE

Architecte Urbaniste

Atelier d'urbanisme en montagne

Chambéry